

CONTRAT DE LOCATION

ENTRE

La Mairie de Saint-Mitre-les-Remparts - 9 Avenue Charles de Gaulle, 13920 Saint-Mitre-les-Remparts, représenté par la Mairie de St Mitre les Remparts

ET

L'entreprise Laura SABATÉ - 3 rue des Tamaris - 30900 Nîmes, représentée par **Mme Laura SABATÉ**
TEL : 0611816181 / MAIL : cocolandjeux@gmail.com

ARTICLE 1

Mme Sabaté Laura s'engage à louer à **La Mairie de St Mitres les Remparts**.

Un renne mécanique avec bouée de réception 5 m de diamètre.

Une bowling bois, 2 jeux grand format bois sur table, une puissance 4 géant.

Montage, démontage, encadrement et déplacement compris. Matériel décrit ci-dessus fourni par **Mme Sabaté Laura**. **La Mairie de St Mitre les Remparts** s'engage à fournir : l'électricité 220V/16a à moins de 20m.

ARTICLE 2

Mme Sabaté Laura mettra en place le matériel le 18 et 19 décembre 2021 entre 12h00 et 14h00 à St Mitre Les Remparts, et démontera le matériel à partir de 18h00 le même jour.

L'ouverture au public s'effectuera de 14H00 à 18H00.

En cas de mauvaise météo : si la structure gonflable et matériels sont installées la somme totale sera dû, si la structure et matériels ne sont pas installées et que la météo ne permettrait pas l'installation 20% sera dû.

ARTICLE 3

Mme Sabaté Laura donnera les consignes de sécurité à respecter durant la prestation, afin d'assurer le bon fonctionnement de son matériel.

Mme Sabaté Laura assure être en règle sur la sécurité de son matériel et être muni d'un RCS NIMES - n° 791 372 477.

ARTICLE 4

Mme Sabaté Laura vous donnera les règles de sécurité à respecter qui sont les suivantes sur le renne mécanique :

- Maximum de 1 enfants sur la structure à la fois.
- Enfants âgés de 5 à 12 ans
- Port de chaussures interdit
- Ne pas manger, ni boire dans la structure
- Port de lunettes interdit
- Utilisation d'objets contondants interdite.

ARTICLE 5

Mme Sabaté Laura ne sera tenue responsable des objets perdus, volés ou détériorés ainsi que des éventuels accidents corporels. Sauf si **Mme Sabaté Laura** est mise en cause.

ARTICLE 6

La Mairie de St Mitre les Remparts s'acquittera, envers **Mme Sabaté Laura**, de la somme de 1860 € TTC, (MILLE HUIT CENT SOIXANTE euros Toutes Taxes comprises).

Fait à Nîmes : Le 15/12/2021

La Gérante

Représentée par Mme Sabaté Laura

La Mairie de St Mitre Les Remparts

Représenté M LE MAIRE

Mme SABATÉ Laura

M. Vincent GOYET

Accusé de réception en préfecture
013211300983-20211210-DEC2021-153-CC
Date de télétransmission : 14/12/2021
Date de réception préfecture : 14/12/2021

